

Le pti Clairavalais



2024



En ce début d'année, les membres du conseil municipal et les employés communaux se joignent à moi pour vous souhaiter une belle et heureuse année et surtout une bonne santé, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

Comme il est de tradition, le pti clairavalois permet de vous informer sur l'activité communale de l'année écoulée.

Bonne lecture à toutes et tous.

Laurence Boyer



Plusieurs itinéraires de randonnées balisés permettent d'arpenter notre commune. Le sentier des moulins, le sentier des bois de Louzelergue et le sentier de la lande du puy Raynaud.

Pour ce dernier, la commune a signé une convention d'entretien avec Haute Corrèze Communauté. Nous assurons le suivi et l'entretien de ce circuit moyennant une compensation financière de la communauté de communes de 400 €.

Nous avons également acquis 30 panneaux signalétiques supplémentaires des différents sentiers pour un coût de 474 € HT.

En 2024 un nouvel itinéraire partant du bourg vous sera proposé, petite boucle d'environ 3 kms.

Depuis 2010, il existe une convention tripartite entre la commune, le conservatoire d'espaces naturels (CEN) et le parc naturel régional (PNR) pour conserver et valoriser le site naturel de la lande du puy Raynaud. En accord avec le CEN, un panneau sera installé proche de la table d'orientation afin d'informer les randonneurs sur ce patrimoine naturel, sa biodiversité et les évolutions du paysage.



En 2015, la commune s'est dotée d'un défibrillateur. Ce matériel installé sur la place de la mairie peut s'avérer très utile pour les premiers secours en permettant d'intervenir en cas d'accident cardiaque. Nous avons choisi de confier la maintenance de ce défibrillateur à une entreprise habilitée, pour un montant annuel de 89 € HT.

Une formation aux gestes de 1^{er} secours vous sera proposée courant 2024.



En 2016, la commune de Clairavaux a signé une convention relative aux travaux de fauchage et débroussaillage avec le GAEC Follezou. Cette convention était établie pour 7 ans. Elle a été reconduite dans les mêmes conditions. Tarif horaire : 60 € HT.
Coût des prestations pour 2023 : 8 064 €

Le chaperon du mur intérieur du cimetière séparant l'ancien et le nouveau cimetière s'effritait de plus en plus et des morceaux de pierre tombaient sur les tombes. La remise en état a été confiée à l'association Horizon Jeunes pour un coût de main d'œuvre de 4 500 € et 305 € de matériaux.

Le conseil municipal s'est mobilisé pour remplacer l'abribus situé place de l'église. Merci également à Mathieu qui est venu nous aider. Coût du nouvel abri : 1 831.60 € HT subventionné à 70 % par la région Nouvelle-Aquitaine.



La voirie est un point important de notre budget. Tous les ans nous effectuons des travaux de réfection. Cette année ils ont été réalisés sur les voies communales de Bauvy, Taix, le moulin de Pralard, les Rieux et entre les Gasnes et Louzelergue. Les entreprises Fabre TP, Eurovia et Colas avaient répondu à l'appel d'offre. C'est l'entreprise Fabre TP de Lanobre dans le Cantal qui a été retenue pour un montant de 26 390,58 €. DETR (Dotation Équipement des Territoires Ruraux) obtenue à hauteur de 40 %.

L'éclairage public du bourg fonctionne à nouveau. Les anciennes ampoules ont été remplacées par des plaques led offrant un meilleur éclairage pour une consommation moins importante. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Carré pour un coût de 15 530,39 €. Ces travaux ont pu être couverts par l'assurance suite à l'orage du mois de Juin dernier.

La toiture de l'église St Roch notre Dame de l'Assomption avait été endommagée par l'orage de grêle et les infiltrations étaient de plus en plus nombreuses. L'entreprise Grégoire et Breuil a procédé au bâchage de la toiture pour un montant de 15 530 €. Cette opération est également prise en charge par l'assurance.

Des travaux de restauration de la couverture et des parties hautes des maçonneries s'avèrent nécessaires. S'agissant d'une église classée, nous sommes assistés par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour le recrutement d'un architecte et dans la recherche de subventions.



Le logement communal de l'ancienne post est inoccupé depuis le mois de Juillet, Monique Thomas ayant déménagé. Afin de louer à nouveau cette maison, il est nécessaire d'y faire différents travaux : dalle béton, carrelage, isolation, peinture, plomberie, électricité, etc.

Nous déposons une demande de DETR 40 % et espérons aussi pouvoir prétendre au « fond chaleur ». L'aide du département appelé « Boost commune » à hauteur de 7 000 € sera également dédiée à cette restauration.

Plusieurs ventes de bois des forêts sectionales ont eu lieu pour un produit total de 68 277 €. En contrepartie, différents travaux de dégagement, mise en andain, plantation et application de répulsif ont été effectués pour un coût de 5 383 €.

Concernant l'EHPAD de La Courtine, une réception interne avait été organisée, pour fêter les 10 ans de cet établissement.

A cette occasion, le personnel intervenant n'avait pas été informé de la fermeture envisagée ! Aussi, au mois d'Août, les élus ont décidé d'une action commune : un rassemblement a eu lieu devant la mairie de La Courtine et un cortège s'est formé jusqu'à la maison de retraite. En effet, nous manifestons contre l'annonce qui s'est dévoilée de la fermeture de l'EHPAD du Chabanou par le centre hospitalier d'Aubusson, dont il dépend.

Les élus que nous sommes, le personnel soignant, les pensionnaires et leurs familles, les habitants du secteur n'admettent pas que l'on puisse fermer le dernier EHPAD construit en Creuse, le plus moderne.

Nous comprenons que des investissements soient nécessaires sur les maisons de retraite d'Aubusson, mais ce ne peut pas être au détriment d'une structure neuve avec des chambres adaptées aux malades et bénéficiant d'une structure Alzheimer.

Devant cette forte mobilisation, une réunion a été provoquée en préfecture en présence de l'ARS et de Mme La Préfète seuls acteurs à pouvoir décider de la fermeture du site. Cette dernière nous a assuré que cet établissement ne fermerait pas.

Il est évoqué un fort déficit financier mais nous n'avons pas connaissance des détails..., malgré plusieurs demandes. Un audit a donc été sollicité afin d'obtenir une transparence totale sur les chiffres annoncés et en vérifier la véracité.



Comme tous les ans, le père Noël est passé par Clairavaux et a déposé des cadeaux aux enfants à l'occasion du repas annuel des aînés.

Il est de coutume de faire ce repas en Décembre. S'agissant d'une période chargée en festivités, et malheureusement souvent propice aux rhumes, gastros et autres maladies, nous envisageons de décaler cette journée dédiée aux aînés au printemps.

Nous continuerons bien sûr d'accueillir le père Noël une après-midi de Décembre.

Dimanche 17 Décembre, les enfants ont pu se rendre à La Courtine pour profiter du spectacle « petit mais grand » de la compagnie O KAZOO, offert par l'association des sources de la Creuse.

Le 13 Décembre, les enfants de la commune étaient également invités au cinéma par la garnison du camp militaire voir le film « les as de la jungle2 ».



Merci à Jean-Pierre qui encore une fois avait installé une superbe crèche à l'église. Monique, Solange et Jean-Pierre avaient également joliment agrémenté le bas du bourg d'un père Noël et de son traineau.



Chaque année, nous commémorons le 8 mai, le 14 juillet et le 11 Novembre. Toutes les personnes qui le souhaitent peuvent assister à ces cérémonies.



J'ai remis la médaille de porte-drapeau de plus de 30 ans ainsi qu'un diplôme à Claude Belliard en remerciement de sa fidélité à ce poste important lors des commémorations.

Cette année marquera le 80^{ème} anniversaire du 14 Juillet 1944 aux 3 ponts. Aussi, nous nous associerons avec l'association Gioux Patrimoine pour préparer cette journée.

Le contexte :

Le vendredi 14 juillet 1944 vers 15H30, un accrochage a lieu devant la carrière de Clairavaux entre une section de maquisards de la 2105^e compagnie F.T.P.F. (13^e bataillon) et des troupes allemandes du 1000^e régiment de sécurité. Trois maquisards sont tués dans l'action, six sont capturés dont trois seront passés par les armes le lendemain 15 juillet à Bourg-Lastic. Une victime civile, Félicie Jagaille du Soulier, succombera à ses blessures à l'hôpital d'Aubusson. Au soir du 14 juillet, les troupes allemandes encerclent la ferme de Ronteix commune de Gioux, lieu de cantonnement de la 2105^e compagnie F.T.P.F. Les maquisards échappent de justesse à l'encerclement, la ferme est incendiée en début de nuit.

Cette opération est la première de la brigade Jesser en sud Creuse en juillet 1944.

Le programme de la journée :

Le matin à Clairavaux : Cérémonie devant la stèle commémorative du combat. Cette cérémonie se tient tous les ans depuis la Libération.

L'après-midi à Gioux :

- Une conférence et la présentation d'une publication sur le sujet
- Une exposition
- Un spectacle

Pour ce projet de spectacle, qui bénéficie du soutien de la Compagnie des 7 sources et de l'Ecole du Cercle, l'association Gioux Patrimoine est à la recherche de toute personne :

- Souhaitant participer directement à ce projet de spectacle (en tant qu'acteur ou pour chanter, jouer d'un instrument de musique...)
- Disposant d'objets, costumes ou accessoires susceptibles d'être employés pour le spectacle ou dans l'exposition qui sera présentée dans la salle polyvalente de Gioux

Le programme d'activités de préparation s'articule autour du samedi 3 février et la semaine 28 (8 au 14 juillet), dans la salle polyvalente de Gioux.

La journée du samedi 3 février se déroulera comme suit :

- ✓ 09H30 : accueil café/croissants. Présentation du projet, collecte costumes/accessoires, ateliers en vue du spectacle (valorisation des potentiels artistiques et des mémoires de tous les habitants)
- ✓ Vers 12H30 : repas partagé
- ✓ 15H00 : Assemblée Générale Ordinaire Gioux Patrimoine 2024
- ✓ 16H30 : pot de l'amitié
- ✓ 17H00 : reprise et restitution des ateliers
- ✓ 18H30 : fin de journée

Cette journée sera ouverte à tous, sans prérequis, y compris à ceux qui souhaiteraient simplement s'informer.

Présentation de l'association Gioux Patrimoine :

L'association Gioux Patrimoine a été créée en 2001, pour prendre le relais de l'association du Quartier, initiatrice des fouilles du site Gallo-romain de Maisonnières. Après une période de sommeil, elle reprend du service en 2008, avec de nouveaux projets et en reprenant ceux initiés en 2001. Elle a pour objectif la préservation, la mise en valeur et la transmission du patrimoine archéologique, historique et naturel de la commune de Gioux et de ses environs. L'association s'est lancée dans des recherches historiques et fait paraître les résultats de ses travaux.

Contact : Pierre-Alain CAUNET, président

06 59 00 89 04 info@gioux-patrimoine.org

L'ancienne salle de classe à droite de la mairie est opérationnelle et accueille plusieurs intervenants qui sont à votre disposition sur rendez-vous :

✚ **Cloup Gregory** 06.84.41.91.92 : pédicure podologue

✚ **Meunier Maureen** 06.50.94.16.73 : Coiffeuse, onco-coiffeuse (accompagnement de personnes malades du cancer ou dérivé qui nécessitent une prothèse capillaire agréée par la sécurité sociale)

✚ **Zattarin Cristina** 06.52.74.36.81 : massages bien être pour femme
(Intervient à domicile si vous préférez)

Si vous connaissez des personnes qui pourraient être intéressées pour intervenir dans ce local, du milieu médical ou autre, n'hésitez pas à nous le faire savoir.



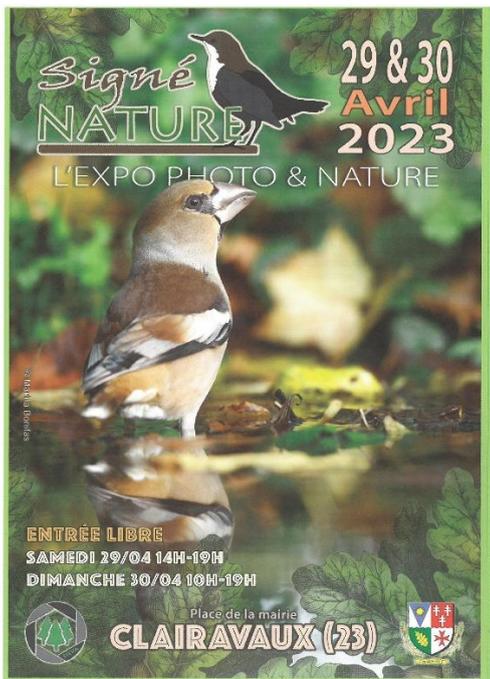
Les dimanches soirs des semaines impaires, vous pouvez profiter du food truck qui s'installe aux 3 ponts à côté du distributeur de baguettes.

Commandes au 07.52.06.91.86

Chez Kenny Restauration Rapide
(snack chez Kenny)

Il est conseillé de faire vidanger sa fosse septique tous les 4 ans. Afin de réduire le coût de cette prestation, nous vous avons proposé de faire une commande groupée. Plusieurs d'entre vous se sont déjà inscrits. Il n'est pas encore trop tard si vous êtes intéressés, merci de le faire savoir en mairie en précisant s'il s'agit d'une fosse septique ou toutes eaux ? sa contenance ? et si vous avez un bac dégraisseur ?

Pour la bonne réception des courriers et des livraisons ou interventions des services de secours, il est important que votre nom soit indiqué sur la boîte aux lettres.



Les 29 et 30 Avril avait lieu l'exposition « signé nature » de l'association Silva. Randonnées VTT et pédestre étaient au programme du dimanche matin.

Le 29 au soir, « les gojats del porti » ont interprété des chants occitans et basques dans l'église pour le plaisir des nombreuses personnes présentes.



Le 24 juillet le festival de la Luzège, festival itinérant, jouait une pièce de théâtre connue de tous « le petit prince ». Le vent vivifiant de cette soirée n'a pas découragé les nombreux spectateurs qui ont pu profiter du théâtre, du cabaret tout en se restaurant sur place dans un admirable décor.

Etat civil :

Naissances : Prune THORAL, le 07 mars 2023
Lindsey FOLLEZOU, le 25 septembre 2023

Décès : Claude Malatrait-Klingler, le 28 août 2023 (76 ans)
Jean Poulain dit « Nono », le 31 Mai (93 ans)

Bienvenue aux nouveaux habitants : Cristina Zattarin et Frédéric Henri (ex maison Chagot)

Pour étudier et dénombrer les populations de poissons dans les cours d'eau, les agents de l'Office Français de la Biodiversité organisent des opérations de pêche électrique. Cela consiste à remonter la rivière sur une centaine de mètres en envoyant un courant électrique dans le cours d'eau, afin de créer une tétanie chez les poissons de les récupérer en surface.

Les poissons ainsi récupérés sont entreposés dans des bassines remplies d'eau. Ils sont ensuite pesés et mesurés, par espèce. Cela permet de recueillir des données sur l'état des populations de poissons dans nos cours d'eau mais également sur la température de l'eau, puisque sont également mises en place des sondes thermiques.

Le 11 juillet une pêche électrique a été effectuée en amont de Mortefond sur 100 mètres de la Creuse.
 Ont été dénombrés :
 46 truites + 31 vairons + 41 chabots
 Et suspicion de lamproie de planer



Année 2023 : relevé de pluviométrie effectué aux 3 ponts :

Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
112	19	161	104	137	113	53	131	53	217	300	145	1545

Pour comparaison, relevé de l'année précédente :

Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
49	67	51	78	15	147	39	82	93	39	153	115	928

Nos captages avaient atteint un seuil inquiétant cet été avec une production de 650 m³ jour pour une consommation d'eau des habitants de 500 m³ jour, soit un très léger excédent. Les pluies relativement abondantes de cette fin d'année ont permis la remontée des niveaux. Pour info, fin Décembre nous avons dépassé 3000 m³ jour de production.

L'eau est un bien précieux et ne doit pas être gaspillée. Si vous constatez une fuite il est important de le signaler.

Le mot de l'ACCA :

Les chasseurs de Clairavaux se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2024. Pour cette nouvelle année, je vais vous parler de la recherche du gibier blessé.

Malheureusement, il arrive que nous blessions des animaux, l'éthique de la chasse veut que nous mettions tout en œuvre pour les retrouver et abrèger leur souffrance. Pour cela nous faisons appel à un conducteur de chien de sang, c'est un binôme homme chien pour lequel le chien a été dressé pour rechercher des voies froides. Pour que nous ayons le plus de chance de retrouver l'animal il ne faut pas que nos chiens courants poursuivent la bête blessée et que nous balisions l'endroit du tir pour que le conducteur trouve le maximum d'indices de la blessure pour démarrer la recherche. Les chiens dressés pour ce travail arrivent à reprendre des voies 24 heures après le tir. Les races de chiens utilisées sont souvent des rouges de Bavière, des rouges de Hanovre, des teckels, des labradors.

Nous avons la chance de connaître un conducteur de chien de sang à qui nous faisons appel à chaque fois que nous en avons besoin. Lui et son chien nous retrouvent très souvent les animaux blessés. Il faut savoir que ces chasseurs sont des bénévoles et que parfois ils font beaucoup de kilomètres pour nous venir en aide.

Les chasseurs de l'ACCA de Clairavaux remercient Pierre et Linux un binôme qui fonctionne à merveille.



Le mot du comité des fêtes :

Depuis le 15 avril le Comité des Fêtes a un nouveau bureau :

- Présidente : Mme Angélique BATTUT
- Secrétaire : Mme Séverine BARLAUD
- Trésorière : Mme Lucie ROTUREAU

Ainsi que des membres actifs.

Pour notre première manifestation nous nous sommes retrouvés nombreux lors de la fête de la bière le 14 août, malgré un orage à 21h la fête fut réussie avec près de 170 repas servis et un concert de « Rock Magnat »



Un atelier de démonstration de vannerie a été organisé le 2 octobre, réalisé par Mr Jean-Marc MICHELON en présence de huit stagiaires.

Le 2 décembre nous avons organisé un marché de Noël avec une vingtaine d'exposants, en partenariat avec le Téléthon. Grâce à la vente de jouets, de dons et d'une tombola nous avons reversé au Téléthon 805,00 €.



Merci aux bénévoles pour leur investissement et n'hésitez pas à venir vous joindre à nous.

Pour cette nouvelle année nous envisageons les projets suivants :

- * Printemps : randonnée
- * Août : Fête de la bière
- * Marché de Noël

Au plaisir de vous retrouver prochainement.

En 2024, Haute-Corrèze Communauté vous aide à trier vos biodéchets !

Distribution de composteurs en bois

à disposer dans votre jardin,
offert avec une formation d'une heure*

Mise en place de composteurs partagés

dans les coeurs de bourgs du territoire*
à partir du printemps 2024.

déchets de cuisine
(épluchures, restes
alimentaires)

déchets verts
du jardin



3 raisons de trier ses biodéchets

- ➔ réduire le **volume** et donc le **coût** de traitement des ordures ménagères
- ➔ diminuer la **pollution** liée à l'incinération des ordures ménagères
- ➔ obtenir du **compost gratuit et de qualité**



RAPPEL : pour le tri de vos autres déchets recyclables, des sacs de pré-collecte sont à votre disposition en mairie.

*dates et lieux régulièrement mis à jour sur le portail de territoire <https://hautecorreze.fr/>

La cueillette anthropologique ©

De décembre 2023 à mars 2024, des agents de Haute-Corrèze Communauté formés à la cueillette anthropologique©, démarche créée par Stéphanie Douillard, rencontreront un panel d'habitants afin de **recueillir les besoins et les éléments sensibles** sur un sujet d'intérêt général. Plusieurs sujets pourront ainsi être « cueillis » grâce à cette **démarche participative originale**. Les communes ont préalablement choisi les habitants.

Qu'est-ce que la cueillette anthropologique© ?

Elle est menée **sous forme d'entretien d'environ 50 minutes**. Les éléments ainsi recueillis donnent lieu à une **analyse anthropologique** et à la création de plusieurs personae illustrés (= un personnage type qui va regrouper un ensemble de plusieurs interviews). Le résultat permettra de **créer des liens et de mettre en perspective les axes politiques et stratégiques de la collectivité avec les éléments récoltés sur le terrain**. Cette cueillette anthropologique© se co-construit avec des outils très différents des questionnaires classiques et offre la possibilité d'aller chercher l'essence même et le besoin des individus.

Qui est Stéphanie Douillard ?

Basée à Saint-Merd-Les-Oussines, Stéphanie Douillard est anthropologue et **accompagne les organisations humaines, les entreprises, collectivités et institutions qui souhaitent s'adapter et s'intégrer à ce monde émergent à fort impact environnemental, et qui doivent se réinventer, se réorganiser, se mobiliser pour entreprendre en ce sens.**



Un sac de tri sélectif est à votre disposition à la mairie (1 sac par foyer)

Fonctionnement d'un composteur



Nos déchets organiques représentent 40 % à 60 % de notre poubelle d'ordures ménagères. Bonne nouvelle, ils sont faciles à composter. Avec quelques conseils, vous êtes sûrs de réussir votre compost et de jardiner au naturel.

Règle n° 1 : mélanger les déchets entre eux

Pour bien composter, il faut mélanger des catégories opposées, en les brassant dès le départ ou en les disposant en couches alternées.

Règle n° 2 : broyer les déchets si besoin

Les végétaux durs, longs et encombrants sont plus difficiles à composter. En sectionnant, fragmentant, écrasant ou broyant ces déchets, vous facilitez l'action des micro-organismes.

Règle n° 3 : aérer les matières

Intégrez des matières grossières : elles permettent une aération permanente des déchets.

Réalisez un brassage régulier : au début du compostage (lorsque l'activité des micro-organismes est la plus forte), puis tous les 1 à 2 mois.

Règle n° 4 : surveiller l'humidité

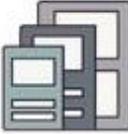
Trop d'humidité empêche l'aération : le compostage est freiné et des odeurs désagréables se dégagent. Si c'est le cas, on peut étaler le compost quelques heures au soleil ou le mélanger avec du compost sec ou de la terre sèche.

Pas assez d'humidité : les déchets deviennent secs, les micro-organismes meurent et le processus s'arrête. Il faut alors arroser le compost.

Règle n° 5 : rendre visite à son compost

Bien surveiller son compost, par exemple au moment de l'apport de déchets frais, permet de déceler un excès ou un déficit d'humidité, des zones mal décomposées, des odeurs...

Durée de conservation des documents administratifs

	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans
Assurances					
		✓			
<ul style="list-style-type: none"> • Quittance • Avis d'échéances • Contrats • Avis de résiliation 		✓			
Banque					
	✓	✓		✓	✓
<ul style="list-style-type: none"> • Chèque à encaisser • Contrat de prêt (après la fin du prêt) • Talon de chèque • Relevés de compte 	✓	✓		✓	✓
Énergie					
	✓	✓		✓	
<ul style="list-style-type: none"> • Factures électricité & gaz • Certificat de ramonage • Attestation d'entretien chaudière 	✓	✓		✓	
Famille					
				✓	
<ul style="list-style-type: none"> • Versement d'allocations familiales 				✓	
Impôts					
	✓		✓		
<ul style="list-style-type: none"> • Déclarations de revenus • Avis d'imposition • Taxe d'habitation • Taxe foncière 	✓		✓		
Logement					
	✓	✓			✓
<ul style="list-style-type: none"> • Facture téléphone & Internet • Preuve de restitution de matériel (box...) • Facture de travaux • Paiement des charges de copropriété • Correspondance syndic • PV AG de copropriété • Contrat de location • État des lieux • Quittances de loyer • Courrier de révision de loyer • Échéances APL 	✓	✓		✓	✓

Quelques astuces pour réduire sa consommation énergétique



- **Pensez à la décoration et l'aménagement (eh oui !)** : Les couleurs claires aux murs et aux plafonds permettent de refléter la lumière. Un petit coup de peinture peut alors s'imposer ! Quant à la disposition de vos meubles, essayez d'agencer votre bureau ou vos lieux de lecture le plus près possible des fenêtres afin de profiter de l'éclairage naturel.
- **Éteignez complètement les appareils en veille** : Ce n'est pas quand ils sont allumés qu'ils consomment le plus. TV, ordinateur, box Internet... Tous ces équipements sont en revanche particulièrement gourmands lorsqu'ils basculent en veille. Idéalement, branchez-les sur une multiprise que vous éteindrez au moment du coucher. Ainsi, pas de dépenses énergétiques inutiles !
- **Débranchez les chargeurs** : Même lorsque leur batterie est pleine, les tablettes, smartphones et ordinateurs continuent de gaspiller de l'électricité. Idem pour un chargeur branché seul.
- **Choisissez les bonnes ampoules** : Privilégiez des lampes basse consommation avec l'intensité adéquate (15 à 20 W² pour les pièces à vivre et 10 à 15 W² pour les couloirs et les chambres) et bien sûr... éteignez les lumières quand vous sortez.
- **Baissez la température** : C'est valable pour tous les types de chauffage ! Pour les pièces à vivre comme le salon ou la salle à manger, optez pour 19°C. Les chambres pourront, quant à elles, descendre jusqu'à 16-17°C facilement. Un seul degré de différence ferait économiser 7% d'électricité.
- **Installez des spots à énergie solaire pour l'extérieur** : Ces derniers, généralement dotés de détecteurs de mouvement, pourront éclairer votre jardin ou votre allée sans frais.
- **Changez vos équipements** : Si vous avez le budget, il peut être très intéressant d'acheter des appareils électroménagers neufs (réfrigérateur, congélateur, sèche-linge, machine à laver, etc.) pour faire des économies d'électricité. Aujourd'hui, les classes énergétiques de B à G ne sont plus utilisées pour certains produits, ce qui rend la classification peu homogène et délicate. Heureusement, un nouvel échelonnement de A à G entre en vigueur le 1^{er} mars 2021 au niveau européen. Il reprendra les anciennes couleurs et annulera les catégories intermédiaires (A+, A++, A+++).



Sur le site internet de la commune « clairavaux23.fr » vous trouverez des cartes postales.